

Association des clubs de la Région Suisse Romande

TEMPS LIMITES, PÉNALITÉS FINANCIERES

CRITÉRIUMS ROMAND JEUNESSE

2025

Mode de qualification : **performances tous bassins (25 et/ou 50m).**

* Sur chaque épreuve individuelle, seuls les nageurs ayant réalisé les temps limites durant la période de qualification indiquée sur l'invitation peuvent être engagés.

* Un nageur non qualifié à titre individuel peut participer aux relais.

Garçons				RSR	Filles			
Critérium Romand Jeunesse (Temps à réaliser en 25m)					Critérium Romand Jeunesse (Temps à réaliser en 25m)			
J15	J14	J13	J12(-)	Disciplines	J12 (-)	J13	J14	J15
00:28.40	00:29.90	00:31.90	00:33.70	50m Libre	00:33.80	00:32.20	00:31.30	00:30.30
01:03.20	01:05.30	1:08.60	01:16.70	100m Libre	01:17.20	01:11.00	01:09.10	01:06.10
02:17.70	02:22.10	02:28.00	02:44.10	200m Libre	02:46.70	02:35.20	02:32.10	02:29.00
04:54.00	05:03.80	05:15.60	05:40.30	400m Libre	05:51.00	05:38.00	05:24.70	05:12.10
---	---	---	---	800m Libre	12:19.50	11:15.00	10:56.20	10:43.30
19:11.00	19:40.00	20:00.00	20:45.00	1500m Libre	---	---	---	---
01:11.10	01:13.50	01:18.70	01:29.40	100m Dos	01:31.60	01:20.10	01:18.50	01:16.40
02:33.90	02:39.90	02:49.60	03:15.60	200m Dos	03:23.70	02:49.60	02:46.20	02:42.90
01:18.20	01:22.40	01:26.40	01:41.40	100m Brasse	01:44.10	01:30.10	01:27.10	01:25.10
02:52.00	02:57.10	03:04.30	03:29.20	200m Brasse	03:36.90	03:18.90	03:11.10	03:06.70
01:08.60	01:10.60	01:15.50	01:43.40	100m Papillon	01:45.70	01:23.20	01:18.60	01:15.80
02:44.60	02:51.00	03:03.00	03:17.20	200m Papillon	03:33.00	03:07.10	03:01.30	02:57.70
01:13.50	01:17.70	01:20.30	01:25.40	100m 4 Nages	01:27.20	01:21.60	01:19.10	01:17.00
02:35.20	02:41.70	02:54.60	03:04.30	200m 4 Nages	03:05.90	03:01.30	02:51.50	02:48.10
05:28.30	05:43.00	06:05.00	06:16.80	400m 4 Nages	06:27.80	06:15.00	05:57.70	05:50.60

Pénalités (rappel selon règlement RSR 3.2, Art. 3.7) :

Un nageur se verra pénalisé financièrement:

- s'il abandonne après un départ valable (**3 fois le montant de l'inscription**);
- s'il est exclu par le juge arbitre pour comportement antisportif (**3 fois le montant de l'inscription**);
- s'il a fourni des indications fausses (date de naissance, nom, prénom, licence) lors de l'inscription, (**3 fois le montant d'inscription**);
- s'il est absent au départ d'un éliminatoire sans retrait formulé dans les délais impartis (**3 fois le montant de l'inscription**);
- s'il renonce à participer à une épreuve avec classement au temps ou à une finale alors qu'une confirmation formelle de participation ou qu'aucun retrait avait été préalablement donné dans les délais (**3 fois le montant de l'inscription**);
- s'il se présente en retard ou pas du tout à la cérémonie protocolaire sans dispense du Juge Arbitre (**3 fois le montant de l'inscription**).

Un concurrent disqualifié pour des raisons techniques est exonéré de la pénalité financière.